

RÈGLEMENT DE LA COURSE

ARGEN'TRAIL

Art. 1 - Organisateur

Mairie d'Argenteuil

Art. 2 - La course

- Allocution de M. le Maire : 9h
- 1^{er} échauffement collectif : 9h15
- 5 km (à partir de 12 ans) - départ 9h30
- 2 000 m (9-11 ans) - départ 9h35
- 1 000 m (6-8 ans) - départ 9h37
- 10 km trail (à partir de 16 ans) - départ 9h45
- 2nd échauffement collectif : 10h30
- 10 km (à partir de 16 ans) - départ 10h45

L'organisateur assure un ravitaillement en mi-course et en fin de parcours.

Liste des catégories :

- 1 000 m : 6 à 8 ans
- 2 000 m : 9 à 11 ans
- 5 km : 12 à 14 ans / 15 à 20 ans / 21 à 35 ans / 36 à 49 ans / 50 ans et plus
- 10 km : 16 à 20 ans / 21 à 35 ans / 36 à 49 ans / 50 ans et plus
- 10 km marche : Pas de catégorie

Les vestiaires et consignes seront gardés sur la Butte des Châtaigniers.

Récompenses

Les 3 premiers coureurs féminin et masculin de chaque catégorie seront récompensés lors d'une cérémonie de remise des récompenses.

Attention : Seuls les concurrents présents à la cérémonie de remise des récompenses pourront prétendre à leur lot.

Une médaille sera remise à chaque arrivant.

Art. 3 - Inscriptions et conditions de participation

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site www.protiming.fr ou directement sur place le jour de la course, en fonction des places restantes. Pour toute inscription d'un mineur, l'autorisation parentale est obligatoire. Seuls les bulletins d'inscription dûment renseignés et accompagnés du paiement seront recevables.

Le nombre de places étant limité à 1000 participants, la ville sera obligée de clôturer les inscriptions une fois le nombre de participants atteint.

- Inscription individuelle entre 6 et 18 ans 5 €
- Inscription individuelle à partir de 18 ans 10 €
- Inscription de 5 personnes et + par personne 6 €
- Inscription sur place le jour J quelle que soit la catégorie 12 €

Il sera demandé aux participants de présenter une attestation de renseignement d'un questionnaire de santé (cf. article A.231-2 du Code du Sport) pour lequel il a été répondu par la négative à l'ensemble des questions. Dans le cas contraire, une réponse positive à au moins une des questions nécessite une consultation médicale, muni dudit questionnaire, à l'issue de laquelle un CACI (Certificat médical d'absence de contre-indication) pourra éventuellement être délivré et présenté à l'organisateur.

Important : ledit questionnaire de santé n'est jamais remis à la fédération, au club ou à l'organisateur de la compétition, seule la présentation de l'attestation est requise.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est admis.

Art. 4 - Lieu de la manifestation

Les départs et les arrivées auront lieu au niveau du plateau intermédiaire de la Butte des Châtaigniers, Argenteuil 95100. Une consigne sera mise en place.

Art. 5 - Organisation de l'événement

L'événement aura lieu à Argenteuil - 95100, le dimanche 5 avril 2026, à partir de 9h.

Le retrait des kits coureurs se fera sur présentation d'une pièce d'identité aux créneaux suivants :

- du 30 mars au 3 avril > 9h-12h et 13h30-20h - Patinoire, allée de la Griffes-d'Argent
- samedi 4 avril > 11h-18h - Centre aquatique Youri-Gagarine, 65 rue du Nord
- dimanche 5 avril > dès 8h30 - Butte des Châtaigniers

Un dossard avec une puce électronique sera remis à chaque coureur.

Pour toute question, nous contacter à

> direction.sports@ville-argenteuil.fr

Art. 6 - Service médical

Un dispositif prévisionnel de secours sera présent durant la course. Tout participant autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Art. 7 - Limite des responsabilités

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir durant la manifestation, notamment à raison d'un comportement inapproprié. Chaque participant s'engage à réaliser le parcours dans le respect des autres participants et des conditions de sécurité minimales. Il s'interdit ainsi toute attitude de nature à provoquer des accidents. En cas de non-respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident. Les animaux sont interdits lors de la manifestation.

Art. 8 - Données personnelles

Vos données à caractère personnel traitées pour l'Argen'Trail sont rattachées au traitement de données à caractère personnel N° 10 du registre de la Ville d'Argenteuil. Elles sont ainsi protégées par la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 consolidée par le RGPD. Elles seront conservées durant la durée d'organisation et de communication de cet événement, et, sans autorisation de votre part, effacées avant 2 ans. Conformément à notre éthique et à la loi, elles ne seront, ni transmises à des tiers, ni utilisées à d'autres fins que l'organisation et la communication de cet événement.

Vous pouvez à tout moment vous informer, faire effacer ou faire rectifier les données par courrier auprès du service Relation citoyens de la Ville d'Argenteuil - Hôtel de ville, 12-14 bd Léon-Feix, BP 721, 95107 Argenteuil Cedex, porter réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés www.cnil.fr ou contacter le délégué à la Protection des données de la Ville d'Argenteuil (dpd.argenteuil@ville-argenteuil.fr, www.argenteuil.fr/protection-des-donnees-personnelles).

Art. 9 - Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur est couvert par une police d'assurance. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué. Accidents ou vols : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Art. 10 - Sécurité

L'événement sera assuré par le dispositif suivant : Police Nationale, Police Municipale, Croix-Rouge, ainsi que des signaleurs à tous les carrefours.

Art. 11 - Classements

Affichage des résultats au fur et à mesure de la saisie informatique à la mairie. Les classements seront consultables sur le site du chronométreur www.protiming.fr/ dès le lundi 6 avril 2026, après la course.

Art. 12 - Droit à l'image

J'autorise expressément les organisateurs de l'épreuve, ainsi que leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles (sur lesquelles je pourrais apparaître) prises à l'occasion de ma participation à l'épreuve d'Argen'Trail, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art. 13 - Accord implicite

Tout participant ainsi que ses responsables légaux reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.



argenteuil.fr
01 34 23 41 00

